



c'est sûr, votre épargne profite...

La rémunération de vos parts sociales
(3,5 % en 2004) est attractive.

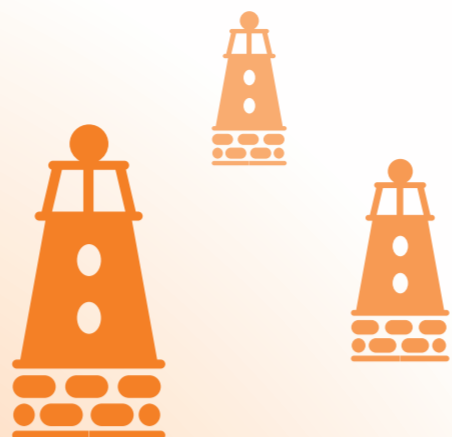
De plus, elle vous offre un placement
sûr avec un capital garanti.

 RÉMUNÉRATION
DES PARTS



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?



pour avancer, il faut des repères

Retraite, épargne, investissement, fiscalité...

en tant que sociétaire, vous avez accès à des informations
diversifiées pour mener vos projets de vie. Un service « plus »

de la Caisse d'Épargne pour vous
et votre entourage.

 INFORMATION
PRIVILÉGIÉE



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?



rendre possible ce qui est indispensable

En étant sociétaire, vous soutenez votre Caisse d'Épargne,
notamment ses actions d'intérêt général dans votre région.

 INTÉRÊT
GÉNÉRAL



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

EMPLOI | AUTONOMIE | LIEN SOCIAL

Participez à l'élan collectif pour le développement économique et social de votre région

Depuis 2001, les Caisses d'Épargne ont renforcé leur engagement
notamment en faveur de la réinsertion économique et sociale des
personnes en difficultés grâce aux projets d'économie locale et
sociale (PELS).

Votre soutien permet
aux Caisses d'Épargne
de financer des actions
de proximité au service
du plus grand nombre.



► Encouragez les
associations ou les
créateurs d'entreprises
à proposer leurs projets
en faisant mieux
connaître l'engagement
solidaire de votre
Caisse d'Épargne.

► Faites émerger
des projets répondant
aux besoins de votre
région grâce à votre
relation étroite avec la
Caisse d'Épargne et
votre connaissance du
tissu associatif local.

► Déjà 6 600 projets
financés depuis 2001
pour un montant de
130 millions d'euros.



RENCONTRES | INFORMATIONS | ÉCHANGES

Facilitez la réalisation de vos projets



La Caisse d'Épargne permet à ses
sociétaires d'accéder facilement à une
information qui leur est exclusivement
dédiée au sein de leur société locale
d'épargne. Achat immobilier, préparation
de la retraite, transmission de

patrimoine... quel que soit votre projet, des
documents et des conférences vous sont réservées...
pour mieux vous aider à avancer.



► Bénéficiez d'un
véritable service
d'expertise et obtenez
une réponse
immédiate aux
questions que vous
vous posez.

► Participez à des
rencontres sur
des sujets
définis d'après un
recensement de
vos besoins.
Vous bénéficiez d'une
information claire
et objective pour
faire les bons choix.



► Échangez
et partagez avec
d'autres sociétaires
ayant les mêmes
centres d'intérêt
et préoccupations.

 INFORMATION
PRIVILÉGIÉE

Pour plus d'informations, adressez-vous
à votre conseiller clientèle ou
consultez le site Internet :
www.societaires.caisse-epargne.fr

SÉCURITÉ | RENDEMENT | PROFIT

Profitez d'une rémunération sûre et attractive



D'une valeur de 20 euros l'unité*,
les parts sociales donnent droit à une
rémunération annuelle sous forme d'intérêts.

* première part à 16 euros



► La rémunération de
vos parts sociales vous
ouvre droit à un crédit
d'impôts.



► Devenez propriétaire
d'une fraction du
capital de votre
Caisse d'Épargne
en réalisant un
placement sûr
et rémunérateur.

► Vos titres sont
nominatifs, non
négociables en
Bourse et leur valeur
nominale reste fixe.



 RÉMUNÉRATION
DES PARTS

Pour plus d'informations, adressez-vous
à votre conseiller clientèle ou
consultez le site Internet :
www.societaires.caisse-epargne.fr

rendre possible
ce qui est
indispensable

pour avancer,
il faut
des repères

c'est sûr,
votre épargne
profite...

Pour plus d'informations, adressez-vous
à votre conseiller clientèle ou
consultez le site Internet :
www.societaires.caisse-epargne.fr